

Démarches pour l'obtention du statut de moniteur de clinique ou moniteur de clinique et de recherche

Exigences

Pour être éligible à ce statut, le postulant doit:

- être boursier d'un organisme reconnu de son pays, ou du Ministère des Affaires Internationales, ou de l'OMS ou de tout autre organisme reconnu. Il n'est pas permis au moniteur de poursuivre des études médicales postdoctorales à ses frais. Il doit obligatoirement être subventionné, les postes de moniteur étant strictement réservés pour des boursiers.
- avoir réussi l'examen d'évaluation du Conseil Médical du Canada :

Conseil Médical du Canada
2283, rue Saint-Laurent suite 300
Ottawa Ontario K1G 5A2 (Canada)
Tél. : 613-521-6012
fax : 613-521-9417
Date des examens : septembre et mars de chaque année.

- ou son équivalent américain, le certificat standard du ECFMG (USMLE Step II).
[Educational Commission for Foreign Medical Graduate](#)
3624, Market Street, 4th floor,
Philadelphia, PA 19104-26 (U.S.A.)
Tél. : 215-386-5900

Depuis le 1er juillet 1996, la réussite de l'un ou l'autre de ces examens est exigée par le Collège des médecins du Québec, quelle que soit l'origine de la bourse.

Un candidat pourra être exempté de passer cet examen s'il répond aux deux conditions suivantes :

- être détenteur d'un certificat de spécialiste ou de médecine familiale l'autorisant à exercer dans son pays d'origine
- être détenteur d'une lettre de recommandation du doyen de la Faculté de Médecine où il a terminé sa formation ainsi que du doyen de la Faculté de Médecine qui l'accueille (amendement du 20 octobre 2000).

Une démarche particulière existe pour les candidats de nationalité française ayant réussi l'examen concours de l'internat. Puisqu'en France les diplômes de docteur en médecine (MD) sont remis à la fin du résidanat, le candidat de nationalité française ne peut s'inscrire à l'examen du Conseil Médical du Canada, où le diplôme MD est obligatoire. Ainsi, le Collège des médecins du Québec, en accord avec le Conseil Médical du Canada, organise un examen équivalent qui se tient à Paris deux fois par année. Les informations sur cet examen sont disponibles au Collège des médecins du Québec.

- Obtenir un certificat d'admissibilité à la résidence émis par :

[Le Collège des médecins du Québec](#)

2170 boul. René-Lévesque,
Montréal (Québec) H3H 2T8 Canada
Tél.: 514-933-4441, poste 273 -
Fax : 514-933-3112

Il est fortement conseillé de commencer les démarches en communiquant d'abord avec le Collège des médecins du Québec, car c'est l'obtention du certificat d'admissibilité par le Collège des médecins du Québec qui déclenche le processus d'admission à la Faculté. Si le candidat doit passer les examens demandés, il faut prévoir au moins un an de délai pour une admission dans un programme, compte tenu que ces examens se passent seulement deux fois par an. Le Collège des Médecins et l'Université de Montréal exigent des documents certifiés conformes aux documents originaux. Il est donc prudent de faire certifier ces documents en quelques copies (Collège, Université et parfois, le centre hospitalier).

Processus

Si le candidat est déclaré admissible par le Collège des médecins du Québec, une copie du certificat d'admissibilité est acheminée à la Faculté de Médecine. La Faculté fait alors parvenir au candidat le formulaire « Demande d'admission à un programme d'études médicales postdoctorales pour les résidents ». Ce formulaire complété est étudié par la direction du programme concerné, qui recommande ou non l'admission. Pour le candidat accepté, la Faculté de Médecine fait les démarches nécessaires et il reçoit sa confirmation d'admission du Bureau du Registraire de l'Université de Montréal. La confirmation de l'admission par le Registraire est généralement la seule confirmation d'admission acceptée par une ambassade pour accorder les visas requis. Les démarches auprès des bureaux d'immigration relèvent du centre hospitalier d'accueil, ce dernier étant considéré comme l'employeur du candidat.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité pour les moniteurs de clinique s'élèvent à près de 14 400,00\$ canadiens par année, et peuvent être révisés sans préavis. Pour les citoyens français, une entente gouvernementale a fixé les frais de scolarité au même taux que pour les étudiants québécois, soit près de 3 000,00\$ par an. Les boursiers du C.I.M.E. (Cursus intégré pour la mobilité des étudiants francophones - dossiers pilotés par l'A.U.P.E.L.F.-U.R.E.F. ou l'ACDI) paient leurs frais

de scolarité à leur université d'attache et sont donc exemptés du paiement des frais de scolarité au Québec.

Durée de séjour

Le Collège des Médecins du Québec autorise un séjour d'un an, exceptionnellement renouvelable pour une autre année. Dans le cas d'un boursier certifié spécialiste dans son pays d'origine, qui a été exempté de l'examen du Conseil Médical du Canada ou du E.C.F.M.G. et qui a été recommandé par les doyens des Facultés de Médecine, la durée du séjour ne peut dépasser deux ans. On ne peut poursuivre, à moins d'une entente particulière valable pour certains organismes boursiers, la totalité de la résidence au Québec car la majorité de nos programmes ont une durée moyenne de 5 ans. Il est préférable que le résident postulant en soit à sa deuxième ou troisième année de résidence. Pour les boursiers du C.I.M.E., la durée maximale de séjour est de dix (10) mois.

Une connaissance fonctionnelle de la langue française est exigée. Il est à noter cependant que plusieurs livres de référence sont rédigés en anglais et que certaines conférences sont données en langue anglaise.

Les règlements pédagogiques de l'Université de Montréal ne permettent pas, sauf exceptionnellement et selon une entente établie, l'octroi du D.E.S. (diplôme d'études spécialisées) à la fin du séjour. Une attestation est remise.

Pour plus de renseignements :

[Madame Lorraine Locas](#)

Adjointe au Vice Doyen aux études postdoctorales

Faculté de médecine

Université de Montréal

C.P. 6128, succursale centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7 Canada

Tél. : 514-343-6269

Fax : 514-343-2068

La lettre du doyen de la faculté d'attache doit être envoyée à cette adresse :

Docteur Raymond Lalande

Doyen par intérim de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Faculté de médecine

Université de Montréal

C.P. 6128, succursale centre-ville

Montréal (Québec), H3C 3J7 Canada